



Commune de
Prix-lès-Mézières

Mardi 22 septembre de 14 à 18H en Mairie.



Prix-lès-Mézières

**Prenez rendez-vous au
préalable !**

**MUTUELLE COMMUNALE DE
PRIX LES MEZIERES**

UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS

+ Les permanences



À LA MAIRIE

PLACE CHARLES DE GAULLE
08000 PRIX-LÈS-MÉZIÈRES



MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

• DE 14H À 18H



SOLIDAIRE

Ouvrent à tous
sans conditions d'âge
de revenu ou de statut



LOCALE

Exclusivement
réservée aux
habitants



ÉCONOMIQUE

Jusqu'à 40% moins chère
qu'une mutuelle individuelle



O _ O _ O _ O

Vendredi 25 septembre à 18H, salle polyvalente

ACQUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Madame, Monsieur,

Vous avez emménagé à Prix-lès-Mézières entre octobre 2024 et aujourd'hui.
Eric DE CARLI, Maire de Prix-lès-Mézières et l'équipe municipale ont le plaisir de
vous convier le

Vendredi 25 septembre 2026 à 18H00, Salle polyvalente

afin de vous présenter les Elus et les associations communales
puis partager le verre de l'amitié.

Merci de confirmer votre présence à l'aide du bulletin ci-dessous.

POT DE BIENVENUE DES NOUVEAUX HABITANTS

M. et/ou Mme

Adresse :

☐ Participera (ront)

Nombre de personnes :adultesenfants.

Coupon à retourner en Mairie avant le 18/09/2026. Merci !

NAVETTE-COURSES

La Mairie a mis en place un service de transport pour vous permettre de vous rendre dans la zone de la croisette 2 fois/mois, pour une participation de 2€/personne.



Quand ?

A partir de septembre
2 fois par mois



Comment ?

En vous inscrivant
auprès de la mairie au
03 24 57 04 92



Combien ?

2€ la course

Prochaines dates :

Jeudi 17/09 à 14H

Mardi 29/09 à 9H

Jeudi 15/10 à 14H

Mardi 27/10 à 9H

Départ et retour à votre domicile. Inscription obligatoire en mairie.

O__O__O

NEUTRALISATION DES PLACES DE STATIONNEMENT

Dans le cadre de la loi LOM — loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités — et afin de renforcer la sécurité des cheminements piétons, **les places de stationnement situées à moins de 5 mètres en amont des passages piétons doivent être neutralisées.**

Cette mesure vise à améliorer la visibilité réciproque entre les piétons et l'ensemble des usagers de la route : voitures, poids lourds, deux-roues motorisés et cyclistes.

Pourquoi une distance de 5 mètres ?

Cette distance permet de dégager le champ de vision des conducteurs et des piétons d'environ 1,60 mètre. Elle offre ainsi une meilleure visibilité, notamment pour détecter un enfant ou une poussette qui s'engage sur le passage piéton, et permet aux conducteurs de réagir plus rapidement.

La suppression du stationnement à proximité immédiate des passages piétons constitue donc une mesure préventive destinée à réduire les risques d'accident et à sécuriser les traversées piétonnes.

La mise en œuvre de ce dispositif doit être effective au plus tard le 31 décembre 2026.

O__O__O

COLLECTE DES DECHETS – Rappel

Pour des raisons d'hygiène et d'esthétique, Merci de ne pas laisser les bennes à ordures ménagères ou déchets recyclables sur les trottoirs.

- La **collecte des ordures ménagères** a lieu le lundi (sauf jours fériés) tous les quinze jours.
Pensez à sortir vos bacs verts pour midi (poignée vers la route).
- Le **tri sélectif** a lieu le mercredi tous les quinze jours.
Sortez vos bacs jaunes la veille au soir.



Des calendriers de collecte sont toujours disponibles en Mairie ou sur prix-les-mezieres.fr

O__O__O__O

RENTREE SPORTIVE

Retrouvez les activités du fep sur fep-plm.fr.

Le livret regroupant ces informations est également à votre disposition en Mairie.

O__O__O__O

A noter dès à présent dans vos agendas

- Vendredi 2 octobre, salle polyvalente : **Concert CHŒURS ATOUT PRIX**
- Samedi 10 octobre, salle polyvalente : **Soirée Blind test** organisé par ES'Prix jeunes
- Dimanche 11 octobre, **Fête de la Poire** au verger, route de Warnécourt
- Samedi 31 octobre : **Soirée Halloween**, défilé aux lampions des enfants costumés - feu d'artifice
- Dimanche 1^{er} novembre : **Marché des créateurs.**

